



FestyVocal 2020

Site Le Corbusier de Firminy
Biennale de Musique vocale contemporaine
3^{ème} édition : Silences épanouis
Du 9 au 15 novembre 2020

UN SITE UNIQUE, UN FESTIVAL UNIQUE

CONCOURS DE COMPOSITION FESTYVOCAL POUR CHŒUR AMATEUR

Article 1 : Organisateur

FestyVocal, biennale de musique vocale contemporaine organise un concours de composition pour chœur. Les œuvres primées seront créées en concert lors du festival 2020.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux compositrices et aux compositeurs, sans restriction d'âge, de diplôme et de nationalité.

Les candidats mineurs doivent présenter une autorisation du représentant légal.

L'œuvre présentée ne doit pas avoir encore été créée ni publiée, ni interprétée en public.

Article 3 : Déroulement du concours

a) Dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 juin 2019. Elle sera effective dès réception à l'adresse festyvocal@gmail.com des documents suivants :

Une lettre de motivation accompagnée d'une présentation de la formation retenue pour la future composition, un CV, un dossier musical, éventuellement des extraits musicaux de précédentes compositions.

b) Sélection des compositeurs

Après étude des dossiers de chaque compositeur, une sélection de 8 candidats sera choisie par le jury au plus tard le 31 juillet 2019. Les compositeurs seront informés par mail de leur admission ou non à concourir.

c) Remise des partitions

La date limite de remise des partitions est fixée au 30 novembre 2019.

Les partitions seront transmises en 2 exemplaires : l'un avec le nom du compositeur, l'autre parfaitement anonyme. Le titre doit figurer en en-tête de partition. L'œuvre sera envoyée en format PDF exclusivement, de préférence générée par un logiciel éditeur de partition.

Un accusé de réception sera envoyé par retour de courriel pour l'inscription et la remise des partitions. En cas de non réception de cet accusé dans un délai de dix jours, prière d'appeler le 06 73 06 39 64. Aucune réclamation concernant la mauvaise réception d'un courriel ne sera prise en compte au-delà du 10 juillet pour l'inscription et du 10 décembre pour le dépôt des partitions.

d) Sélection des œuvres

Les membres du jury attribueront les prix aux œuvres qu'ils auront reçues anonymement et répondant aux critères énoncés au présent règlement.

Les prix seront décernés fin décembre 2019 ou début janvier 2020. La décision du jury sera souveraine et sans appel.

Les lauréats seront informés du résultat à l'issue des délibérations du jury. Les prix seront annoncés par ailleurs sur le site www.festyvocal.com

e) Création des œuvres

Les œuvres primées seront créées par des chœurs participants de la 3^{ème} édition biennale du 10 au 15 novembre 2020. Le jury attribuera les œuvres aux interprètes. Les œuvres finalistes seront proposées à la création aux chœurs participants.

Les compositeurs des œuvres créées seront invités à assister gratuitement aux concerts de la biennale. Un hébergement gratuit chez l'habitant leur sera proposé.

Article 4 : Concours FestyVocal 2020 « Silences épanouis »

a) Caractéristiques de l'œuvre

Œuvre vocale sur un texte au choix du compositeur en relation avec le thème du festival 2020 « Silences épanouis » d'une durée comprise entre 12 et 18 minutes.

L'œuvre doit prendre en compte l'architecture et l'acoustique particulière de l'église Saint-Pierre le Corbusier de Firminy (11 secondes de réverbération à vide, 8 secondes avec le public) : jouer avec la spatialisation et expérimenter la résonance.

La composition pour chœur à voix mixtes doit être accessible à un chœur amateur (de 1 à 6 voix) a cappella ou avec accompagnement par un seul instrument au choix du compositeur en lien avec l'acoustique. Les chanteurs ne prendront pas les notes au diapason.

Tessiture des voix :

Basse : sol 1 – ré 3

Tenor : do 2 – sol 3

Alto : sol 2 – ré 4

Soprano : do 3 – sol 4

b) Caractéristiques de la partition

Chaque voix sera écrite sur une portée distincte et les paroles reportées sous chacune d'entre elles. Les pages et les mesures seront numérotées suivant l'usage courant en fonction de la mise en page.

Article 5 : Prix

Prix de la ville de Firminy, 1500 €
Prix du Département de la Loire, 1500 €
Prix FestyVocal, 1500 €
Prix SACEM à l'étude

Article 6 : Droits

Les œuvres primées demeurent l'entière propriété de leurs compositeurs qui s'engagent par l'acceptation même de ce règlement, à ne pas les diffuser ni les interpréter AVANT leur première diffusion dans le cadre de la biennale FestyVocal 2020.

L'inscription au concours vaut pour acceptation pleine et entière de son règlement.

Les compositeurs sélectionnés autorisent l'organisateur, sans restriction ni réserve, à utiliser leurs nom, adresse, biographie photos, vidéos dans toute manifestation ou opération promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation puisse conférer aux lauréats une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

Les organisateurs se réservent les droits de première diffusion à l'occasion de FestyVocal. Dans le cas où la biennale 2020 ne pourrait avoir lieu, le concours de composition sera annulé.

Article 7 : Composition du jury

Geneviève Dumas, Directrice Artistique de FestyVocal
Alexandre Ouzounof, compositeur
Pascal Descamps, compositeur
Jean-Baptiste Bertrand, directeur de la Maîtrise du département de la Loire
Jocelyne Gallien, conservatoire Massenet de Saint-Etienne
Loïc Pierre, Directeur Artistique du chœur Mikrokosmos et du Festival de la Voix
Yannick Berne, chef de chœur
Alain Louisot, chef de chœur
Fred Morel, assistant artistique
Hélène Guillaud Plotton, présidente de FestyVocal

Article 8 : Edition des œuvres retenues

FestyVocal éditera par ses soins les oeuvres retenues.

"C'est par la porte des pupilles ouvertes que les regards croisés ont pu conduire à l'acte foudroyant de communion : „L'épanouissement des grands silences“" Le Corbusier